

# Réserve parlementaire de Christian Bataille : qui en a bénéficié en 2016 ?

La réserve de quelque 80 millions d'euros distribuée par les députés en 2016 aux associations et aux communes a été rendue publique lundi sur le site de l'Assemblée. Christian Bataille, député PS de la 12<sup>e</sup>, a aidé une quinzaine de projets dans l'Avesnois et le Cambrésis.

PAR FLORENCE DELSINNE  
avesnes@lavoixdunord.fr

**AVESNOIS.** C'est la quatrième fois que la liste des communes et des associations qui ont bénéficié de l'enveloppe parlementaire est publiée sur le site de l'Assemblée, une volonté de transparence initiée par le président Claude Bartolone pour cette cagnotte de 130 000 € dont le député dispose librement.

Le député Christian Bataille reçoit tous les ans beaucoup de demandes émanant des 103 communes et des associations de sa

« **Entre une commune déjà servie par le passé et une autre qui sollicite le député pour la première fois, le choix portera sur la seconde.** »

circonscription, mais aussi « hors circo ». Sur quels critères retient-il les projets ? « Il donne la priorité aux projets d'investissement des communes de sa circonscription », souligne son assistant parlementaire Georges Laboureau. Les dossiers présentés doivent être « dignes d'intérêt », mais aussi « raisonnables financièrement » pour que l'action du député Bataille, soit une aide moyenne de 10 000 €, reste visible. Les projets titanesques à 500 000 € et plus sont écartés. Deuxième critère, la préférence de l'élu (l'an-

cienn prof des lettres ?) va aux dossiers tournés vers l'éducation et la culture. En 2016, l'extension de l'école de Leval a bénéficié d'une aide conséquente de 20 000 €. Un cadeau tombé du ciel pour le maire de Leval Jacques Thurette qui insiste sur « cette bonne surprise » alors que les subventions sont rares. La somme a permis de boucler le projet d'extension de 150 000 €, un coup de pouce précieux dans cette petite commune sans grands moyens « où l'on regarde à tout ». La rénovation énergétique a aussi la cote chez l'élu de la 12<sup>e</sup> : Saint-Python a été retenue pour des travaux dans sa mairie. Enfin, « entre une commune déjà servie et une autre qui sollicite la réserve pour la première fois, le choix portera sur la seconde ». La couleur politique, en accord ou non avec celle du parlementaire, n'entre pas dans le tamis, certifie-t-on à la permanence. Sur la pertinence de ce qui peut parfois apparaître comme du saupoudrage, voire du clientélisme, l'assistant balait la controverse : « La réserve permet parfois de boucler un budget, de sortir un dossier. C'est une action de terrain ». Enfin, précision utile, l'argent ne transite pas de la poche du député aux maires des communes. Tout ceci est strictement réglementé par le ministère qui contrôle l'éligibilité des dossiers et délivre l'attestation de complétude. Au dessus, on est du genre tatillon : « Le dossier de la commune du Favril a subi une correction de 1 €, la subvention a été réduite de 7 500 € à 7 499 € » ■



**SUR INTERNET**  
Voici le lien pour voir la liste des subventions accordées sur la réserve parlementaire de Christian Bataille : [http://www2.assemblee-nationale.fr/serve\\_parlementaire/plf/2016](http://www2.assemblee-nationale.fr/serve_parlementaire/plf/2016)

Christian Bataille choisit les dossiers sur plusieurs critères. L'investissement des communes a sa préférence. PHOTO SAMI BELLOUMI

## LES ENVELOPPES 2016

- BACHANT, 17 000 €, création d'une aire de jeux multisports ;
- LE QUESNOY, club Léon-Lagrange, 1 000 € ;
- ÉTRÉLUNGT, 4 500 €, rénovation et mise aux normes de l'installation électrique du local communal abritant le club-house de football ;
- LILLE, fédération régionale des sociétés musicales du Nord Pas-de-Calais, 3 000 € ;
- GOMMÉGNIES, 10 000 €, aménagement d'un parking rue du Centre ;
- HARGNIES, 2 500 €, sécurisation de l'école Cèleslin-Freinet ;
- LEVAL, 20 000 €, l'extension du groupe scolaire ;
- NEUF-MESNIL, 10 000 €, restauration de la toiture de l'église et l'installation d'une alarme incendie ;
- NOYELLES-SUR-SAMBRE, 10 000 €, acquisition de tables, de chariots de rangement et de matériel de cuisine pour la nouvelle salle polyvalente et l'installation d'une cloison séparative pour le restaurant scolaire ;
- PETIT-FAYT, 10 000 €, la création de trottoirs chemin de Dompierre au Pont Rieux d'Air ;
- SAINT-MARTIN-SUR-ÉCAILLON, 10 000 €, la restauration des vitraux de l'église ;
- SAULZOU, 5 000 €, construction d'un vestiaire supplémentaire au stade Philippe-Herbin ;
- VIESY, 12 000 €, travaux sur le réseau d'éclairage public de la rue du 8 Mai 1945.

## Et les heureux élus de 2017 sont...

Année électorale oblige, à quatre mois de la fin de la législature, l'enveloppe 2017 devait être attribuée pour fin février. Voici les projets retenus et aidés.

Les écoles sont toujours au premier plan, mais cette année, la prime est aussi allée aux projets municipaux d'accessibilité.

**Béviliers**, trottoirs voirie communale 10 000 € ; **Échaibes**, rénovation accessibilité mairie 10 000 € ; **Fontaine-au-Bois**, vitraux de l'église 10 000 € ; **Forest-en-Cambrésis**, lettres et porte d'entrée de l'école 10 000 € ; **Le Favril**, accessibilité salle des fêtes 7 499 € ; **Monceau-Saint-Waast**, accessibilité mairie, école, église, 10 000 € ; **Pont-sur-Sambre**, ré-

fectoire et accessibilité école maternelle, 11 786 € ; **Ruesnes**, rénovation salle des mariages 8 214 € ; **Sains-du-Nord** sécurisation et signalisation pour l'école, 10 000 € ; **Saint-Aubert**, huisseries et isolation salle péri scolaire, 10 000 € ; **Saint-Python**, amélioration énergétique mairie 11 500 € ; **Saint-Rémy-Chaussée**, achat mobilier école pour quatre classes, 9 000 € ; **Saint-Rémy-du-Nord**, chaufferie extension école, 10 000 €.

Une seule association « hors circonscription », mais rayonnant jusqu'à l'Europe et de la Grande Thiérache de Fourmies, 2 000 €. ■

